

Les choix d'orientation

Après la 3^{ème}



Collège Jean Monnet – Lusignan
2019-2020

CONSTRUIRE UN PROJET

❑ Se connaître

- Les intérêts, les qualités personnelles, les résultats scolaires, la motivation (désir de poursuivre des études, envie de réussir),...

❑ Connaître les parcours et les formations

- Durée, contenu, lieu, coût, manière d'étudier...
- Brochures, internet, visite d'établissements (JPO), mini-stages en LP ou en lycée, échanges avec des lycéens,...

❑ La connaissance des métiers

- Stage en entreprise, brochures, fiches métiers et vidéos sur internet (ONISEP), entretiens avec des professionnels,...

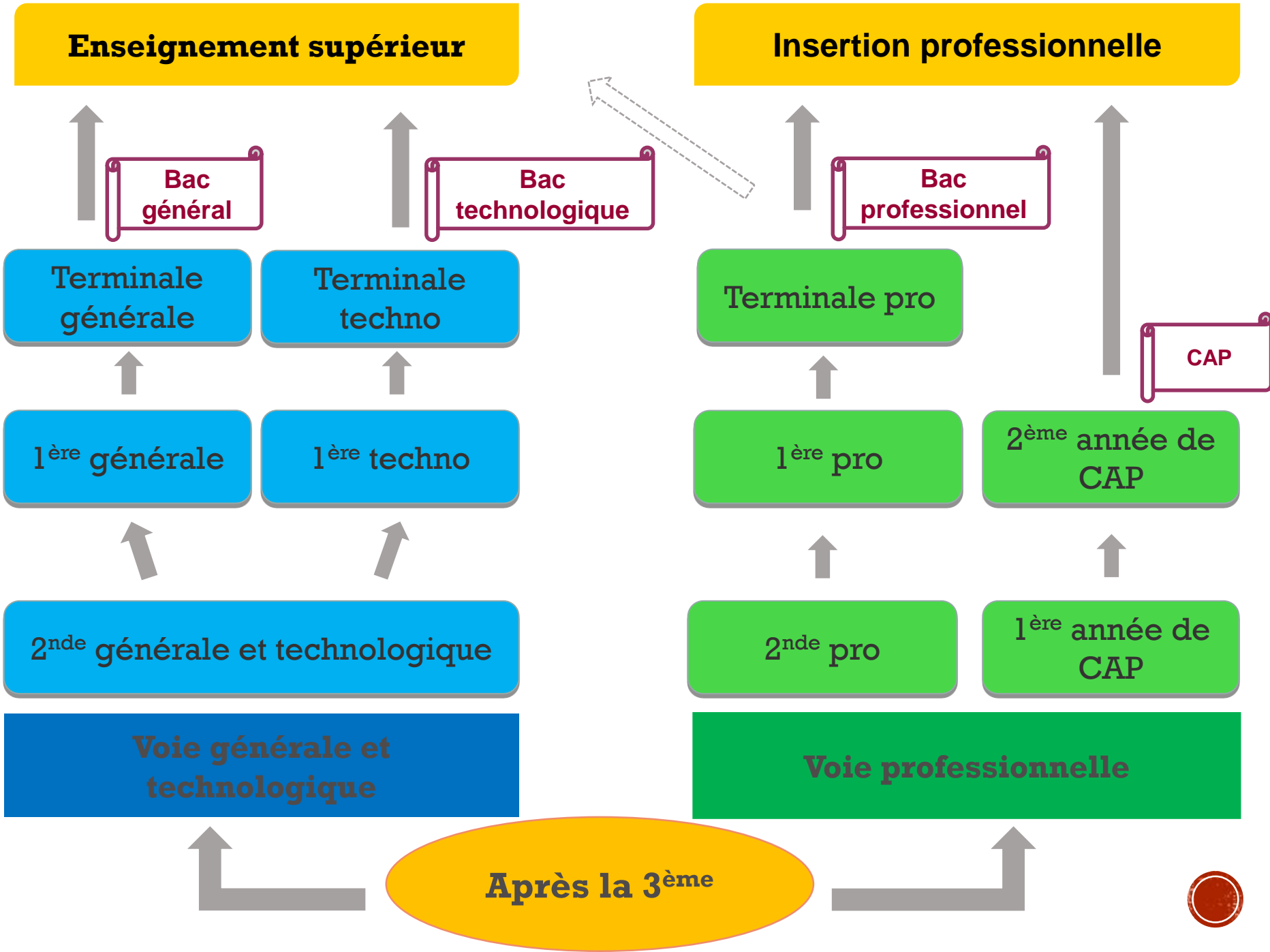


APRÈS LA 3^E : 2 VOIES D'ORIENTATION

**Voie
Générale et
Technologique**

**Voie
Professionnelle**





LA VOIE PROFESSIONNELLE

UNE TRANSFORMATION



LE CAP EN LYCÉE PROFESSIONNEL (CERTIFICAT D'APTITUDES PROFESSIONNELLES)

- Le **CAP** se prépare en **2 ans** et permet d'acquérir un premier niveau de qualification professionnelle **reconnue**
- centré sur un **métier précis**
- des semaines de stages sur les 2 ans
- diplôme tourné vers **l'insertion professionnelle** mais poursuites d'études possibles en Bac pro (spécialité proche du CAP), autre CAP (en 1 an), MC (mention complémentaire), BP (brevet professionnel)...



LE BAC PROFESSIONNEL

Le Bac Pro se prépare en 3 ans

Une nouvelle seconde pour la rentrée 2019

Objectif : pour permettre aux élèves de se spécialiser progressivement dans un métier et d'avoir une connaissance élargie du champ professionnel auquel ils se destinent, la 2nde professionnelle sera progressivement structurée par famille de métiers.

3 premières familles depuis la rentrée 2019 :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client (accueil-relation client, commerce-vente)



L'APPRENTISSAGE CONTRAINTES / AVANTAGES

- Pour préparer un Bac pro ou un CAP
- S'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans
(en fin de 3^{ème} et 15 ans révolus)
- Le plus souvent, alternance 1 semaine au CFA / 2 semaines chez l'employeur
- **Conditions : trouver un CFA et un employeur**

C'est à la famille de réaliser les démarches (dès à présent)

- Contacter les Centres de Formations pour Apprentis
- Se rendre aux journées Portes Ouvertes
- Réussir l'entretien de motivation et/ou les tests de positionnement
- Trouver un employeur

Motivation, autonomie et maturité sont indispensables !



LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

NOUVEAU LYCEE



LA SCOLARITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En **seconde GT** : tronc commun (+options)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités (+ options)



LA VOIE GÉNÉRALE

NOUVEAU LYCEE



LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

10 enseignements obligatoires communs à tous les élèves

- Français 4h
- Histoire-géographie 3h
- Langues vivantes étrangères ou régionales (LVA et LVB) 5h30
- Sciences économiques et sociales 1h30
- Mathématiques 4h
- Physique-chimie 3h
- Sciences de la vie et de la Terre (SVT) 1h30
- EPS (Éducation physique et sportive) 2h
- EMC (Enseignement moral et civique) 18h annuelles
- Sciences numériques et technologie 1h30

LA CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

2 enseignements optionnels

En fonction de leur capacité de travail et de leurs centres d'intérêt, les élèves peuvent choisir **un enseignement général au choix parmi :**

- langues et cultures de l'Antiquité : latin ;
- langues et cultures de l'Antiquité : grec ;
- LVC étrangère ou régionale ;
- arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre) ;
- éducation physique et sportive (EPS) ;
- arts du cirque

LA CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Ils peuvent choisir également **un enseignement technologique** :

- management et gestion ;
- santé et social ;
- biotechnologies ;
- sciences et laboratoire ;
- sciences de l'ingénieur ;
- création et innovation technologiques ;
- création et culture-design ;
- atelier artistique.

Dans les **lycées agricoles**, les élèves peuvent suivre, au choix :
écologie-agronomie-territoires-développement durable
(enseignement général) hippologie et équitation ou autres
pratiques sportives ; pratiques professionnelles ; pratiques
sociales et culturelles (enseignement technologique).

LES NOUVEAUTÉS DEPUIS LA RENTRÉE 2019

Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.

- A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
- A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

Les lycées proposent des enseignements de spécialité suivants :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères

- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

LES NOUVEAUTÉS 2019/2020

Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :

- En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel parmi :
 - Langue vivante
 - Arts
 - Éducation physique et sportive
 - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option)
- En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
 - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

NOUVEAU LYCEE



DEPUIS LA RENTRÉE 2019 :

■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et Techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR)
- Arts
- Education physique et sportive

LES SPECIALITES DANS LES LYCÉES DE RATTACHEMENT ET DE PROXIMITE

Bois d'Amour <i>8 spécialités</i>	Nelson Mandela <i>7 spécialités</i>	Venours <i>3 spécialités</i>
<ul style="list-style-type: none">• Arts• Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques• Humanités, littérature et philosophie• Langues, littératures et cultures étrangères• Mathématiques• Physique-Chimie• Sciences de la vie et de la Terre• Sciences économiques et sociales	<ul style="list-style-type: none">• Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques• Mathématiques• Numérique et sciences informatiques• Physique-Chimie• Sciences de la vie et de la Terre• Sciences de l'ingénieur• Sciences économiques et sociales• (Langues, littératures et cultures étrangères)	<ul style="list-style-type: none">• Mathématiques• Physique-Chimie• Biologie écologie



JOURNÉES PORTES OUVERTES

Lycée du Bois d'Amour
le 01/04/2020 de 15h à 19h

Lycée polyvalent Nelson Mandela
le 14/03/2020 de 9h à 12h

Lycée Aliénor d'Aquitaine
le 15/02/2020 de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h

Lycée Camille Guérin
le 21/03/2020 de 9h à 12h

Lycée Victor Hugo
le 14/03/2020

Lycée agricole Xavier Bernard – Venours
le 28/03/2020 de 9h à 17h

Lycée professionnel Le Dolmen
le 14/03/2020

Lycée professionnel Réaumur
le 14/03/2020 de 9h à 17h

Lycée professionnel Marc Godrie
le 14/03/2020 de 9h à 16h

Lycée professionnel Kyoto
le 14/03/2020 de 9h à 16h



L'AFFECTATION



CALENDRIER DE L'ORIENTATION

Au 1^{er} trimestre = réflexion sur le projet

**Au 2nd trimestre = fiche de dialogue : intentions d'orientation (2nde GT / 2nde Pro / 1^{ère} année de CAP)
*recommandations du conseil de classe
(proposition provisoire d'orientation)***

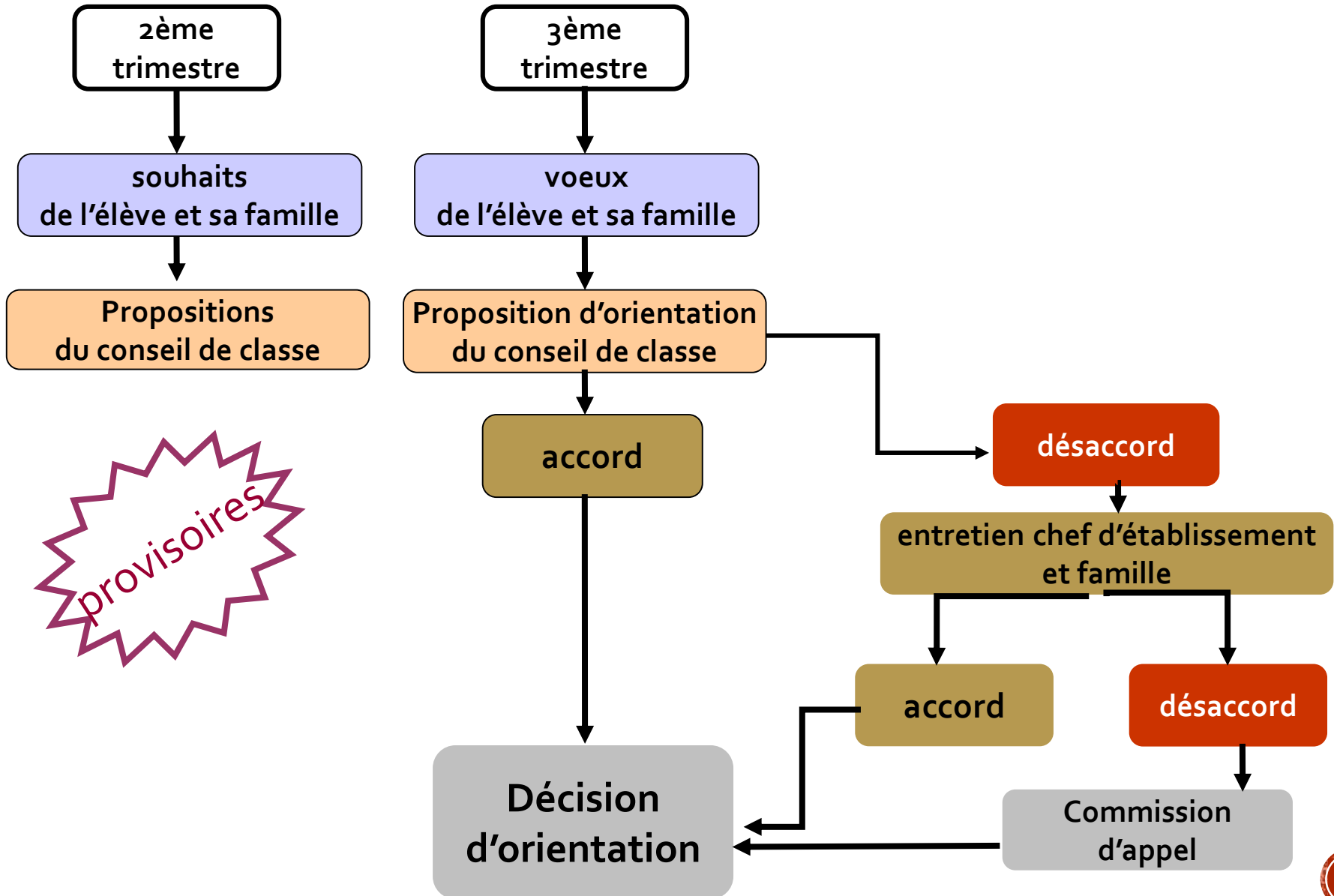
**Au 3^{ème} trimestre = fiche de dialogue : demande d'orientation (quatre vœux possibles)
*proposition définitive d'orientation du conseil de classe et décision d'orientation notifiée par le chef d'établissement***

Fin juin = commissions départementales d'affectation et notification d'affectation en lycée.

Début juillet = Inscription dans les lycées.



Procédures d'orientation



Fiches de dialogue aux 2^e et 3^e trimestres



2^{ème} trimestre



RENTÉE 2020 - Académie de POITIERS

FICHE DE DIALOGUE¹ pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT

.....
.....
.....

Téléphone : Mèl :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....
Professeur principal : Classe fréquentée :
Représentant(s) légal(aux) :

Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

- 2^{ème} générale et technologique ou 2^{ème} STHR
- 2^{ème} professionnelle
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti
- 1^{ère} année de CAP
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti

À le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE



ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE pour une demande d'entrée en 2nde générale et technologique

Motif de la demande (cocher la case correspondante)	Pièces justificatives à joindre obligatoirement
<input type="checkbox"/> Elève souffrant d'un handicap	Certificat médical du médecin scolaire adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN (ou notification qui vous a été adressée par la MDPH sous pli cacheté).
<input type="checkbox"/> Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical du médecin scolaire sous pli cacheté adressé au médecin de santé scolaire de la commission.
<input type="checkbox"/> Elève boursier ou boursier au mérite	Copie de l'attribution de bourses qui précise le taux. Vous adresserez un courrier sous pli cacheté à l'assistante sociale de la commission.
<input type="checkbox"/> Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité en septembre 2019	Vous joindrez un certificat de scolarité .
<input type="checkbox"/> Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un courrier .
<input type="checkbox"/> Elève suivant un parcours scolaire particulier : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Section européenne non proposé dans le lycée de secteur <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité » <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel artistique⁽¹⁾ non proposé dans le lycée de secteur, préciser lequel : <p><small>(1) Uniquement s'il est suivi d'un enseignement de spécialité artistique de même nature dans le même établissement en 1^{ère} générale.</small></p>	Parcours scolaires concernés : <ul style="list-style-type: none"> - Sections européennes, - Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité », - Enseignement optionnel artistique non proposé dans le lycée de secteur, lorsqu'il s'il est suivi d'un enseignement de spécialité artistique de même nature dans le même établissement en 1^{ère} générale. Vous joindrez un justificatif et/ou un courrier .
<input type="checkbox"/> Convenances personnelles	Vous exposerez votre situation dans un courrier .



L'AFFECTION

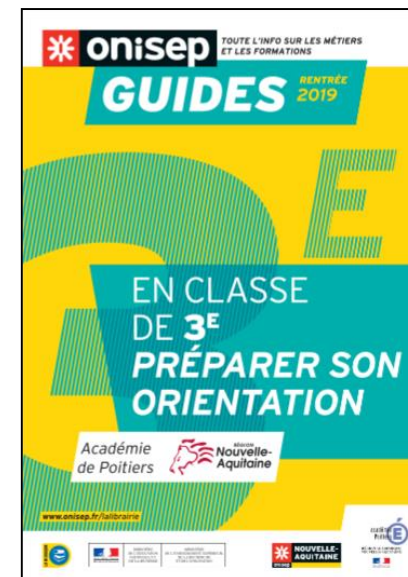
ATTENTION !

- Il existe des **modalités spécifiques** pour l'entrée dans certaines formations en lycée dans l'académie (accès en 2nde GT ou en 2nde pro, accès en 1ère année de CAP). Des dossiers sont alors à réaliser dès le mois de mars.
- Pour les demandes en **lycées privés ou en CFA**, la **famille doit s'adresser à l'établissement**, dès le mois de mars.
- **Ne pas partir en vacances avant d'avoir effectué l'inscription auprès du lycée** : première semaine de juillet.



POUR ALLER PLUS LOIN... SUR LES FORMATIONS

❑ La brochure régionale de l'offre de formation dans l'académie



❑ Quelques liens :

- www.onisep.fr
- www.nouvelle-voiepro.fr
- www.horizon21.fr

